

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 février 2024 – 11h

L'IRSN A ACTIVÉ SON ORGANISATION DE CRISE À LA SUITE D'UN INCENDIE À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHINON (INDRE-ET-LOIRE)

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a activé son organisation de crise le 10 février 2024 à 4h55 après avoir été alerté du déclenchement par EDF d'un plan d'urgence interne à la centrale nucléaire de Chinon suite à un incendie sur le réacteur n°3.

L'événement à l'origine de ce déclenchement est un incendie de transformateur en dehors de la zone contrôlée. L'incendie n'a pas eu de conséquence sur les systèmes de sûreté de l'installation.

Le Centre technique de crise (CTC) de l'IRSN à Fontenay-aux-Roses (92) s'est mis en relation avec EDF et l'Autorité de sûreté nucléaire, afin d'évaluer la situation et les risques associés pour la population et l'environnement. Les experts de l'IRSN ont suivi le déroulement de l'événement et évalué ses conséquences potentielles. L'incendie est éteint, la situation technique est stabilisée et maîtrisée.

L'événement n'a pas eu d'impact sur la population et l'environnement : le réseau de surveillance en temps réel de la radioactivité de l'environnement de l'IRSN (réseau Teleray) ne montre aucune élévation de radioactivité dans l'environnement. Les données sont consultables sur le site internet <https://teleray.irsn.fr>.

L'IRSN désactive son organisation de crise mais reste en veille pour le suivi de la situation.

À propos de l'IRSN

L'IRSN est l'expert public des risques nucléaires et radiologiques. Il assure une surveillance générale et permanente de l'exposition de l'environnement aux rayonnements ionisants.

En cas d'accident nucléaire, l'Institut fournit notamment aux pouvoirs publics des avis techniques sur :

- la nature et la gravité de l'accident ;
- l'évolution de la situation et ses développements possibles ;
- les risques éventuels pour les travailleurs et les populations ;
- les modes et délais d'intervention ainsi que les actions de protection qui lui semblent les mieux adaptées.

L'IRSN participe à l'information du public. Il informe de la situation, met en perspective les risques et rend compte des résultats de mesure de radioactivité dans l'environnement, dans le cadre de sa mission de surveillance et de recueil et d'interprétation des résultats de mesures.

Contact presse : Pascale Portes - 01 58 35 70 33

L'IRSN, Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) – dont les missions sont désormais définies par la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) – est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. L'IRSN concourt aux politiques publiques en matière de sûreté nucléaire et de protection de la santé et de l'environnement au regard des rayonnements ionisants. Organisme de recherche et d'expertise, il agit en concertation avec tous les acteurs concernés par ces politiques, tout en veillant à son indépendance de jugement. L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'Environnement, de la Recherche, de l'Énergie, de la Santé et de la Défense.